

Parole à l'accusé. Monsieur RWAMUCYO est invité à s'exprimer à propos des différents témoins qui ont été entendus depuis le début du procès.

Eugène RWAMUCYO déclare : *“Monsieur le président, messieurs mesdames de la cour, mesdames et messieurs les jurés, tout le temps que j'aurai la chance d'avoir cette parole, si les parties civiles m'entendent, ce n'est pas une excuse ni une stratégie.. Les Tutsi sont une partie de moi-même et je ne fais pas une certaine catégorie [avec les] Tutsi du Nord. Et quand je le dis, je veux que le débat soit clos. Il n'y a pas de socle de Tutsi. Deuxième élément, j'en ai déjà parlé (inaudible). Je ne voudrais pas être enfermé dans une sorte de “Hutu du Nord extrémiste”, et je veux que les choses soient bien comprises. Et je l'ai aussi dit, j'ai eu de la chance, peut-être qu'à BUTARE on m'a pris de cette manière là, parce que sinon mon épouse y serait passée et moi aussi. Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet parce que ce serait assez long, mais je me tiens à votre disposition pour l'expliquer. Monsieur le président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous remercier parce que vous avez fait tomber les entraves. Je le répète, je ne souhaite à personne ici ou ailleurs même au pire de mes ennemis, (inaudible), vous m'avez rendu mon humanité”.*

Les propos d'Eugène RWAMUCYO étant partiellement audible, monsieur le président demande à madame la greffière de lui apporter un micro portatif. L'accusé reprend son propos du début : *“Je remerciais la cour, mesdames et messieurs les jurés et mesdames et messieurs de la cour, et surtout pour les parties civiles, je disais qu'ici je ne suis pas dans une posture de feinte ou d'astuce. Je disais que les Tutsi dont on a parlé, c'est ma moitié, je les connais depuis que je suis né, je vis avec eux et je suis l'un d'entre eux. Ils [les jurés] ne comprennent rien de ce que nous sommes, et j'ai dit que je suis à votre disposition pour expliquer parce que l'histoire du Rwanda, elle est complexe, et moi ce que je désire, et j'ai la chance d'avoir cette parole, je disais que ce procès, je remerciais le président et les gendarmes parce qu'ils m'ont rendu mon humanité. J'ai connu ces entraves, et je disais que je ne souhaite à personne, même à mon pire ennemi, de les porter au moins une fois dans sa vie. C'est pourquoi je pense et je me répète, je ferais toujours mémoire des victimes du génocide des Tutsi, autant de fois que la parole me sera accordée, parce que j'ai été atteint au fond de moi-même. Alors je disais que les témoignages que je vais aborder maintenant, je ne sais pas comment je vais faire parce que je ne suis pas prêt, mais je vais essayer de ne pas vous ennuyer. Les témoins qui sont passés devant vous, je les ai, sans catégorie, je les vois de trois manières : il y a tout le monde qui dit au final, on le connaît, même MUTIRENDE me connaît. Mais il y a ceux qui me connaissent pour m'avoir vu, et ceux qui m'ont vu et me connaissent et qui ont été - nous avons vécu ensemble - et ceux-là vraiment me connaissent, par exemple le doyen KAREMERA, le docteur Sosthène MUNYEMANA que vous avez vu hier. On a siégé dans le même conseil de la faculté, mais ils ne me connaissent pas de la même façon. Il y a un nom que j'ai vu en conseil avec qui je n'ai jamais parlé, et un autre avec qui je me suis assis au bureau. Il y a aussi ceux qui disent me connaître, parce qu'on leur a dit de me connaître. Vous allez les reconnaître vous même donc je ne sais pas... Et il y a ceux qui disent me connaître parce qu'ils ont entendu parlé de moi. Ça c'est la deuxième, et vous allez faire le tri. Et enfin, il y a ceux qui me connaissent et qui ne m'ont jamais vu, ni entendu. Donc ce sont ceux qui me connaissent et qui ont dit - jusqu'en 2017 par exemple - qui disaient “non je ne l'ai jamais vu, je n'ai jamais entendu parler de ce nom”, et monsieur*

le président - et vous l'avez très bien rappelé -, ils ont entendu mon nom. Donc les 34 témoins, si je ne me trompe pas, je vais les aborder dans l'ordre où je les ai compris.

Monsieur DELBAR est un enquêteur de personnalité qui a fait son travail et a parlé de DUQUESNE. Et il s'est expliqué, je ne reviens pas sur ce sujet. Le deuxième témoin c'est VERHAAGEN Alain. Bon, dans ce témoignage, je peux retenir deux choses : la première c'est qu'il m'a donné l'occasion au moins de dire finalement que tout ceux qui parlent du Rwanda, et surtout des Tutsi - il a bien expliqué que tous les Tutsi ne sont pas au sommet de la pyramide - c'est-à-dire que les gouvernants d'hier et d'aujourd'hui, ce sont ceux qui sont au sommet de la pyramide. Très souvent, lorsque j'en aurai l'occasion, vous aurez la photo que maintenant vous connaissez, où il y a 32 ou 34 noms. 34 têtes, dont seulement je pense à l'époque, il y avait 12 chefs. Et après ces 12 chefs, les gouvernants actuels sont les petits enfants de ces 12 chefs, ou apparentés. Donc tous les Tutsi ne sont pas de la classe dirigeante : ni hier, ni aujourd'hui, et c'est VERHAAGEN qui l'a dit. Ce qui m'a interpellé dans son témoignage, c'est qu'il est parvenu à vous dire qu'après l'indépendance, aucun Tutsi n'allait à l'école. C'était trop tiré, c'est bien de vouloir vous convaincre, mais vous savez que ce n'est pas vrai. Autre chose qui m'a interpellé dans son témoignage, c'est la théorisation du fantasme sexuel des Hutu sur les femmes Tutsi. C'est bien de théoriser les choses dans une situation qui était hors de contrôle, mais en même temps le monde continue à tourner et les personnes continuent à vivre ensemble. Donc à commencer par moi, quand j'entends dire des choses pareilles, je sens qu'on insulte d'abord mon épouse, mes enfants et toutes les familles des Tutsi qui, franchement, et il y en a beaucoup, j'en connais même au gouvernement parce que... Donc je ne sais pas si ceux qui font cette théorie veulent peut-être avoir les faveurs de ceux pour qui ils pensent travailler mais en même temps ils devraient penser que de l'autre côté, il y a une grande majorité des autres qui sont blessés, et qui n'ont peut-être pas le droit de le dire. Le témoin suivant c'était monsieur VANDERMEERSCH. Je n'ai pas beaucoup de choses à dire, il a été le premier à enquêter sur BUTARE, il vous a dit qu'il n'a jamais entendu parler de moi : serai-je le fer de lance du génocide à BUTARE? Cela se serait vu et connu jusqu'en 2006 ou 2007, lorsque les collectes d'informations sur les Gacacas vont commencer et je vais vous dire dans quelles conditions. Hélène DUMAS, je ne vais pas m'attarder sur son témoignage, qui... j'y reviendrai car je n'ai pas vraiment relu son témoignage. WAINTRATER Régine : elle a qualifié une mémoire traumatique, et ça existe. Mais la mémoire traumatique existe de tous les côtés, je le dis : et du côté des Hutu, et de tous les Tutsi, tous les rwandais ont été traumatisés, et même les étrangers au Rwanda à l'époque ont aussi droit à cette mémoire traumatique. Et tout le monde a été traumatisé d'une manière ou d'une autre dans cette catastrophe comme je l'appelle. Ça a touché tout le monde, et les tueurs aussi n'en sont pas sortis indemnes. Rony ZACHARIAH : j'ai beaucoup appris de son témoignage. Parce que voyez vous madame l'avocate générale, la prochaine fois qu'elle montrera les cartes, j'aurais bien voulu prendre le témoignage d'Eric GILLET vraiment trop court. Rony ZACHARIAH, c'est là où j'ai compris qu'on était voisins, vraiment. C'est là seulement que j'ai compris qu'on était voisins : serais-je celui qu'on décrit, qui n'aurait pas du tout acté de m'avoir rencontré au moins? Tandis que lui avait droit de sortir et voir tout ce qu'il a vu, moi j'étais effectivement cloîtré chez moi. J'ai apprécié son témoignage, car il m'apprend beaucoup de choses que lui a vu et que je n'ai pas vu, parce qu'il avait les moyens de le faire. Et ce que je peux retenir de son témoignage - parce qu'il est arrivé à BUTARE si je comprends bien en même temps que... je vais dire son prénom parce qu'habituellement je l'appelle maman comme les enfants - il est arrivé en même temps que Mamérique en février 1994 ou début mars. Donc... et on n'a pas eu le temps puisque lorsqu'elle déménage, les cours

terminent pour la fac et nous partons à la campagne. Je reviens avant car les enfants venaient d'arriver, on cherchait l'école et c'est pour ça qu'on est venu le 6. J'aurais pu ne pas venir et je ne serais pas ici. Je pensais venir pour préparer les cours et l'école des enfants, c'était au milieu de la semaine. Pas de chance! Mais on ne sait jamais, parce que la vie on ne sait pas où elle vous mène et chaque pas que l'on fait vous sauve d'une manière ou d'une autre. Ce qu'il a dit, j'aurai l'occasion d'y revenir parce que c'est sur le fond et il vous a bien dit ce que moi j'aurai pu dire dans les conditions dans lesquelles nous travaillons à l'époque. Je ne vois pas quel autre moyen on aurait pu utiliser pour ensevelir les corps qui jonchaient les forêts où je les ai retrouvés. J'en viens à Laetitia HUSSON : je n'ai pas beaucoup de choses à dire sur elle, elle était aux Nations Unies et elle aurait pu connaître mon dossier si jamais mon dossier avait été instruit par le TPIR. Et comme j'étais moi-même... cette justice je l'ai toujours souhaité et je vous dit que je suis parti à LA HAYE personnellement demander un entretien. Je n'en ai parlé ni à mon épouse ni à personne, j'étais à PARIS, et j'ai vu madame Carla DEL PONTE. Ce génocidaire que l'on veut... j'étais meurtri par tout ce qui est écrit dans le livre "Aucun témoin ne doit survivre", parce que je pense que c'est plutôt moi, le témoin qui ne doit pas survivre. J'en viens à monsieur DUPAQUIER, sur qui je vais revenir. Les accusations en miroir, si je dis "aucun témoin ne doit survivre", on va dire que c'est une accusation en miroir. Non! Puisque finalement ce procès me fait comprendre que je suis un des témoins qui gêne et qui ne devrait pas survivre. Pourquoi ? Je le dis immédiatement. Si on peut me rappeler la pièce, quand je fais l'inventaire des dégâts causés par la guerre, ce que les contradicteurs appellent "le document qui prévoyait, qui devait avoir prévu les ensevelissements", non, ce n'était pas l'objet. Moi ce qui me préoccupait, c'était l'hygiène et la santé en cas de catastrophe provoquée que j'avais trouvée au Rwanda en 92. Quand je parle des camps, je parle des camps des déplacés de guerre que j'ai visité. Et dans ce document, non seulement il y a un inventaire, - je ne dirais pas exhaustif parce que ce n'est pas possible de faire un inventaire exhaustif de ces dégâts causés par la guerre - que nous avons de janvier 93 à mai 93. Et le rapport est rendu en mai 93, et c'est le rapport que vous évoquez souvent monsieur le président. À la fin de ce rapport, je commençais à vouloir rédiger des directives hygiéniques, tout simplement applicables dans une telle situation. J'aurai l'occasion de le faire dans les camps de réfugiés à NGOMA, car je vais officier comme coordinateur adjoint d'hygiène et d'assainissement de juillet à novembre, ou début décembre 1994. Et j'ai demandé - peut-être à mes avocats de verser la pièce -, car ce que je dis, je ne le dis pas en l'air. Je l'ai fait et j'en ai été témoin. La petite partie des opérations d'ensevelissement à BUTARE que je faisais dans ma vie, à NGOMA j'ai fait exactement la même chose. Et c'était des Hutu là-bas, c'était des milliers, des millions de Hutu. Donc essayer de vouloir me faire dire aux gens, à l'assemblée ou aux témoins que le docteur RWAMUCYO poussait les corps des Tutsi comme des... Vraiment c'est... Bien sûr, dans cette cage aux singes, on a plus aucun droit! Je retire ce que je viens de dire. On peut vous affubler de tous les mots, de tous les qualificatifs, je ne suis pas vraiment celui là, je vous en prie. Je ne l'ai pas fait parce que ces gens étaient Tutsi, non absolument pas. Ah oui! J'en profite pour passer à madame Bojana GLIGORIC. On peut être un scientifique, mais quand on devient militant et qu'on croit que tout ce qu'on est en train de voir chez ces... Dans ces parties du monde où la misère est leur quotidien, - et vouloir décrire ce qu'on voit là-bas par rapport aux standards européen - , je n'ai pas beaucoup de choses à dire sur elle, c'est... C'est un témoignage de clichés et de préjugés que je... j'évite de faire des jugements de valeur, ce n'est pas mon propos ici. Hildebrand KARANGWA, son témoignage était très intéressant. Je l'ai trouvé quelquefois objectif, mais quelque peu fuyant sur certaines... Mais c'est normal, il est rwandais, et je le suis, et chacun comprend jusqu'où il faut dire des choses.

Surtout quand on est né et qu'on vit au Rwanda, c'est tout à fait normal. MWIZA Jessica : la seule chose qui m'a blessé c'est que là... elle est jeune. Elle a l'âge de mes filles. Et peut-être le... Je croyais qu'elle était, qu'elle devrait être celle qui comprend beaucoup plus la situation, puisqu'elle est aussi, elle l'a dit, elle est aussi métis. Métis mélangée, et je ne sais pas s'il y a en elle du Tutsi, ou autre Tutsi-Hutu, mais je croyais qu'elle était disposée à comprendre et j'aurais bien voulu que tous ceux qui sont comme elles, comme mes filles ou mes enfants, puissent se libérer et essaient de comprendre. Parce qu'avoir des parents qui auraient des alliances des deux côtés de la frontière, aujourd'hui encore nous divisent et c'est un grand déchirement. Et j'ai compris ici, que ces enfants vivent un déchirement que nous les adultes, avons du mal à en mesurer la profondeur. Et je les invite, j'aurais bien voulu qu'un tel procès les aide à se libérer et à mieux s'assumer. Justement, son témoignage a été suivi par mon épouse que je remercie encore une fois, et que je dis que Dieu merci, on se dit tous les jours. Le Ciel a fait que l'on s'est rencontré. Et avec ce que nous avons pu avoir comme famille, la seule chose à dire, c'est Dieu merci. Et j'en suis... Je le remercie. Parce que de toute façon, ça je peux le dire comme on a cassé tous les secrets de famille, on peut casser tous les secrets de couple. Nous on se dit que l'amour, c'est le premier nom de Dieu - pour ceux qui ne le savaient pas -, et l'amour peut tout et s'en fout de tout! Ce qui importe, c'est d'aimer.

KAREMERA Alphonse : le docteur KAREMERA Alphonse, il était du Sud, enfin du Centre-Sud. Dans la compréhension de tout ce qu'on veut présenter, de tous les préjugés qu'on veut présenter à la cour, c'est que les gens du Sud et les gens du Nord, non non. Franchement j'ai envoyé mon CV, mon courrier, je n'ai pas eu besoin de quelque intervention extérieure que ce soit. C'est vrai qu'on va essayer de tirer par les cheveux que Jean-Berchmans [NSHIMYUMUREMYI] était du Nord. Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais rencontré, je ne suis jamais allé chez lui et il n'est jamais allé chez moi. Je ne me souviens pas sauf à BUTARE quand je suis allé me présenter, mais je n'ai jamais tenu une réunion avec ce monsieur. Je ne me souviens pas que les gens, d'ailleurs monsieur MUNYERAGWE qui était là mais je ne le vois pas, était chef de service. Et il était avec ces gens du Nord qui avaient pris BUTARE en otage, et je ne me souviens pas d'un tel accueil pour RWAMUCYO à BUTARE. Je n'ai jamais été dans une seule maison de ces gens-là dont on parle. De toute façon, avec ces enquêtes qui ont duré 15 ans, il aurait vu et ils auraient compris. Donc j'étais du Nord et lui du Centre-Sud, je donnais cours, je partais à KIGALI. Que les gens puissent comprendre : on insiste sur [l'hôtel] Ibis et Faucon, la salle polyvalente. Oui, ce n'est pas une posture, je ne suis jamais entré dedans et je n'ai jamais pris un verre dans un cabaret. Que celui qui le dit, dise quand j'ai pris un verre. Je ne connais pas la porte de l'hôtel Faucon ni de l'hôtel Ibis, et je n'ai jamais pris un verre là bas avec quiconque. Donc nos relations étaient professionnelles, et ils ne savaient pas que j'étais consultant à l'ONAPO, et c'est vrai. Parce que quand je suis arrivé à l'université, j'avais commencé la consultation, qui était le prolongement de ma thèse. C'est ainsi que mon travail, ma thèse, est entré dans le programme d'action sociale. C'était vraiment le moment où le Rwanda voulait mettre une stratégie nationale de l'environnement (inaudible), donc là aussi, mon travail a nourri suffisamment ce travail en cours d'élaboration à l'époque. Dois-je en être puni? je ne sais pas. Mais les gens me mettaient sur des listes potentielles, j'étais un nouvel arrivant et peut-être qu'ils voulaient me voir dans ces commissions. Je remercie maître GISAGARA qui a versé des pièces, je ne sais pas d'où ça vient. C'est une lettre qui a été écrite au 18 février 1993".

Le président coupe exceptionnellement l'accusé afin qu'il indique de quelle lettre il parle, car les jurés doivent pouvoir faire le lien avec les débats qui se sont tenus jusqu'ici.

Eugène RWAMUCYO reprend : *“N’hésitez surtout pas à me le dire, c’est une bonne chose. C’est cette lettre-là, c’est une lettre écrite le 18 février 1993 et qui mérite, si vous le permettez, que je m’y attarde 2 minutes. Je parle toujours des réfugiés et “Aucun témoin ne doit survivre”, parce que contrairement à ce que l’on peut dire, il y a tout un chapitre sur cette période-là. Qu’est ce qui se passe, c’est quoi le contexte de cette lettre? En février 93, j’ai commencé ce travail d’inventaire des dégâts causés par la guerre et sanctionnés par une publication qui est là, où je parle de la réhabilitation des populations dans les zones sinistrées par la guerre. Je pense que ça a été versé dans les débats. Ce document, je l’ai fait avec un démographe, et on va oublier les résultats sur le plan de la population. Nous trouvons qu’environ 800 000 à 1 million de personnes sont déplacées et qu’ils ne sont plus chez eux. Et parmi eux, nous estimons le nombre de morts, à l’époque c’est en 93, sauf que le hasard fait bien les choses : moi quand je rentre au Rwanda en juillet 92 - je pense, là, que je suis encore en Russie -, le FPR avait signé un pré-accord de paix de cessez-le-feu avec le Rwanda. Pourquoi je rentre? Je me dis : ils vont faire la paix et je l’espère vraiment. Sauf que le 8 février, le FPR va rompre cet accord de paix. Et à 4h, je suis dans ma région natale à RUHENGURI en 93, mais je dois remonter à KIGALI malgré tout, et je passe à RUHENGURI dans les dates du 12 février. Mais je ne savais pas que eux, - la commission d’enquête internationale, on en a parlé ici -, sont passés dans notre région au Nord pour faire ce que vous avez vu dans le documentaire où on montre qu’on exhume les corps dans la propriété d’un maire de KIMIDI. Je ne savais pas qu’on se trouvait dans le même lieu, dans le même espace, en même temps. Eux, ils sont en train de dénoncer des crimes du gouvernement en place d’HABYARIMANA, et moi je serais témoin des exactions du FPR que je vais filmer. Pourquoi ce monsieur, ce témoin... J’ai été témoin de ces exactions, et voilà pourquoi je dis que je suis un témoin qui ne doit pas survivre. J’explique pour que vous compreniez, et la vidéo peut-être sera vue car elle sera versée au débat. Donc vous allez la voir. C’était brut, peut-être avec mes prises de position de l’époque. Mais comprenez-le : ma prise de position, toujours en cas de guerre, moi c’est la paix. Et qu’un agresseur est un agresseur, je ne peux pas l’appeler autrement. Ce n’est pas une position constante et je ne le dis pas parce que... C’est ma position et j’étais vierge politiquement (rire), j’étais fou peut-être, mais c’est comme ça que je le sentais. Lorsque j’arrive à KIGALI - je ne sais pas si mon épouse se souvient, nous avons un voisin qui s’appelait MPENGA Frédéric - je visionne les images avec lui. Il me dit “Mais c’est pas possible! Comment on va continuer à assister à ce carnage sans rien dire et sans rien faire?” Il va chez lui, et j’ai la lettre, elle est là!”*

Eugène RWAMUCYO montre la lettre qu’il tient dans ses mains et en lit un extrait avant de reprendre : *“Il va parler à l’ambassadeur, lui dire qu’on le remercie d’avoir contribué à l’assistance des victimes de la guerre, mais qu’on ne comprend pas sa prise de position. Il l’a dit lui-même : ils veulent soumettre le Rwanda aux sanctions pour la commission d’enquête internationale. Il dit OK, il y va. La publication de ce rapport international, d’accord, mais il y a cette attaque! Pourquoi deux poids deux mesures? Pourquoi condamner un côté et pas l’autre? C’est le sens de cette lettre, c’était en 93. Je ne fais pas d’accusation en miroir, c’est vraiment notre vie et ce qu’on vit à l’époque. Sauf que, celui qui a donné la lettre, maître GISAGARA, il verse la lettre du 19 février comme par hasard! Je ne me souviens pas, peut-être que j’ai signé là-dessus, mais je ne me souviens pas parce qu’on ne donne pas les signataires. Et cette lettre, (rire), cette lettre, ces deux lettres en termes de localisation, elles ne sont pas du tout issues du même endroit. Ces deux lettres : l’une est écrite à KIGALI et l’autre à BUTARE. Certainement qu’on va dire, “bien sûr monsieur RWAMUCYO, vous allez à KIGALI et BUTARE”, les gens peut-être, je ne sais pas, mais je peux dire que le travail que*

je suis en train de faire à ce moment-là – c'est maintenant que je remarque – je me dis que les gens en avaient besoin. Mais d'autres sources n'existaient pas, et j'ai eu le malheur d'être une source disponible à cette époque-là. Je suis né en 59, c'est au mauvais moment parce qu'il y a la révolution sociale et je reviens au Rwanda en 92 et 93, au moment de la rupture et de la déchéance de notre pays. Mais ce n'est pas moi qui provoque, excusez-moi. Je remercie toujours maître GISAGARA, parce que sinon je n'aurais pas su où trouver cet article que j'ai écrit, et publié dans la revue Dialogue, qui était une revue des missionnaires pères blancs depuis un certain moment au Rwanda ; et qui s'est délocalisée en Belgique. Et j'ai écrit que les Rwandais ont tout essayé sauf la réconciliation, la paix et la justice. Je fais face à la justice maintenant, je ne savais pas si bien dire, et mon sort est entre vos mains. Alors, je passe, Dr. Jean Népomuscène NSENGIYUMVA : il est de RUHENGARI, comme moi. Mais encore une fois, comme le docteur Jean-Berchmans [NSHIMYUMUREMYI], je ne l'ai pas du tout fréquenté, il vous l'a dit lui-même. Et tout ce qu'on peut dire c'est ce qu'il pensait il vous l'a dit lui-même donc je n'ajouterai rien à sa déposition. Monsieur Faustin KIGABO, il était au petit séminaire c'est vrai. Et il vous a expliqué ce qu'on vous a expliqué, mais moi voilà, ce que je vous ai dit c'est qu'à cette période de RWESERO, le petit séminaire - j'étais vraiment enfant, j'avais 13 ans et demi - lui était devant moi, donc je ne me souviens pas exactement. Il jouait bien au football, ça je le sais car il était dans l'équipe du séminaire. Moi, je n'étais pas footballeur, donc je ne le connais pas beaucoup. On a été renvoyé dans l'équipe des meneurs comme on les a appelé à l'époque et le recteur, qui était Tutsi, et son doyen, son préfet des études qui était monsieur GISAVO de GIKONGORO – parce qu'après cet épisode là il est devenu le recteur qui enseignait et après il a été élu à GIKONGORO. Il va être emprisonné pour génocide, et va être finalement blanchi et mourra peu de temps après si je ne me trompe pas. Cette façon de renvoyer les gens, pour lui, c'était préventif. Et il a fait un accord avec deux capitaines du gouvernement qui passaient dans les écoles pour faire une sorte d'inspection, NSABIMANA et (inaudible) à l'époque je me souviens. Docteur DUSHIMIMANA Abel : moi, quand j'arrive au CUSP, je vous le dis honnêtement, je ne savais même pas qu'il avait été emprisonné. Je ne savais pas du tout qu'il était Tutsi, et d'ailleurs il a dit qu'il ne l'est pas. Il n'y a aucun rwandais qui va dans la rue, et qui va venir dire ici "moi je suis Tutsi". Ce sont des choses qui ne se font pas. Les gens croient ce que vous êtes, et ils croient que vous êtes Hutu et Tutsi. Mais personne ne pose cette question à l'autre. Il est médecin, nos bureaux se font face, enfin pas face parce qu'il y a une entrée, mais on était pas du tout sur la même ligne. Et quand on parle, on sort du bureau, et sous un petit arbuste qui était à l'intérieur du CUSP, on cause. J'ai bien parlé avec lui. Il était du PSD et dans les instances officielles - car membre fondateur - et le CDR, l'extrémiste qu'on veut vous décrire, et la personne avec qui je parlais c'est Abel, c'est qui cet extrémiste-là? Bon, passons. Les dames à qui je ne parle pas, je ne sais pas comment elles disent que je ne leur parle pas, simplement je ne leur parle pas. Elles entendent tout ce qui se dit, sans prendre part à la conversation... Je vous laisse apprécier. Il a témoigné lui-même en première instance, je comprends ce qu'il peut dire parce que – encore une fois, - lui est au Rwanda, moi je ne le suis pas et on nous dira que "non, personne ne les oblige" vous savez pourquoi le Rwanda les obligerait? J'en viens alors au témoignage du Dr. MUGENZI Dominique, mon étudiant. C'était vraiment...(inaudible). Merci Maître SZTULMAN, j'étais heureux de voir mon étudiant et voir ce qu'il est devenu, et ce que je n'ai pas pu transmettre à SZTULMAN, je me suis dit que j'ai vu une tête que je connais et celle d'un bon organisme. Ce monsieur que vous avez vu devant vous, chante comme un ange, et joue à l'orgue comme un virtuose! Je ne l'ai pas vu, c'est sur le film, il est le maître de KIGALI. Moi je l'ai vu dans les vidéos, et j'étais tellement heureux de le voir parce qu'il chante tellement bien! Mais j'étais malheureux de le voir s'asseoir et de dire qu'il a oublié et

qu'il a dit "non, je ne me souviens pas d'avoir rencontré les gendarmes français" nous dit le Dr. MUGENZI. Un gars extrêmement intelligent, et il a dit que j'entrais et je sortais - et ce qu'il a dit c'est vrai, j'étais comme ça et sur ça il a pas menti. Mais un type, - si c'est lui, c'est à vous de vérifier et j'aimerais bien que les gens à l'extérieur, maître KARONGOZI, sur les vidéos de KIGALI si c'est le docteur MUGENZI qui est sur la vidéo et il a bien chanté tout le répertoire de (inaudible) -. ce que je veux dire, je dois aller droit au but. C'est que tout simplement, ce que je veux dire, c'est qu'on peut vous dire "non j'ai oublié", et "je ne veux pas accuser ce monsieur qui a tué les gens". Et Monsieur NDAHUMBA qui va venir après moi. Vous comprenez? Je fais venir NDAHUMBA et MITWAKIZE, - il est président de la Gacaca -, et MITWAKIZE est le témoin principal dans cette procédure. Tout ce que je viens de dire, le Hutu du Nord qui ne parle pas, il est prétentieux, tout ça c'est elle! Et en plus, il a été témoin pendant la Gacaca du 28 septembre 2009, pour les jurés – donc en fait il y a eu deux – le 10 juillet 2009, le ministère public recevait en première audition les parties civiles, et le 11 juillet comme par hasard! Le 11 Juillet, une CR internationale est signée pour que les juges se rendent directement en Tanzanie pour recueillir les données sur RWAMUCYO et l'ex-président HABYARIMANA. Je le dis, parce que ce sont les éléments au dossier : "S'il vous plaît, messieurs les juges, amenez-nous tout ce qui peut nous permettre d'incriminer ces deux-là". Ils vont faire le voyage en Tanzanie et au Rwanda, et comme par hasard en octobre 2009, il y a une procédure de signalement qui est commencée par le parquet de KIGALI contre RWAMUCYO. Comment les policiers de MAUBEUGE disent : "Quand on regarde votre dossier, il y a une instruction en cours, alors pourquoi c'est pas le juge qui demande de vous alerter?" et les négociations vont prendre 3 jours pour que les policiers de MAUBEUGE trouvent une dame en consultation! Bon... – Ce qu'il y a, c'est ce que le directeur m'a dit. Il va dire en tout cas que lui il ne savait pas. Heureusement quand on vient m'arrêter, je ne suis pas au bureau mais je suis chez moi. Si j'étais venu très tôt comme d'habitude à 9h je ne serais pas ici, je serais déjà au Rwanda. Pourquoi? Je vais aller vite. Monsieur GUÉANT, encore avec les juges, se rend à KIGALI – et c'est là où monsieur NDAHUMBA, la prédécesseur d'Elevanie MUKAMUGANGA, qui était ici, et qui a fait semblant de ne rien savoir du mandat d'arrêt, vont faire tout ce que... Je vous le dis monsieur le président, ces Gacacas sont des faux! MUGENZI l'a dit : il n'y a pas eu de Gacaca, il n'a jamais été dans cette réunion, et on a jamais témoigné! Même l'ambassadrice non plus n'a pas témoigné. Mais il a donné un indice quand même : comme on a appelé à BUTARE dans la salle polyvalente, il a dit que peut-être ils se sont réunis dans cette salle – peut-être je n'en sais rien. Ce qui est déroutant, c'est que monsieur MUNYERAGWE qui est venu ici devant vous, et NDAHUMBA va faire un lapsus évocateur : les greffes des crimes commis par le docteur MUNYERAGWE Sosthène et RWAMUCYO, - je ne suis pas enquêteur, mais MUNYERAGWE va faire des aveux en octobre 2009. Ce n'est pas bizarre comme coïncidence-là? Et toutes les personnes qui seront citées – ah, je ne peux pas en parler, je me retiens parce que c'est vraiment quelque chose qui aurait pu être vu par seulement les gens qui savent lire le kinyarwanda... Je n'accuse pas du tout les traducteurs, mais les personnes qui ont traduit cette pièce auraient pu dire : "Voilà ce que nous constatons, c'est bizarre". J'ai compris qu'on a dû fermer les yeux, parce que ce dossier en 2009, quand monsieur GUÉANT s'en va avec les juges à KIGALI, c'était la reprise des négociations et SARKOZY se rendra à KIGALI en 2010. C'est dans le dossier, il y a des articles et je dis des choses. je n'invente rien. Bon je passe (inaudible). Monsieur BIRUKA, la même chose : Il est de BUTARE, moi je ne suis pas de là et la seule chose qui fait qu'il ait donné à cœur - en tout cas que j'espère que vous comprendrez - lui étant originaire de BUTARE, il aurait pu savoir d'abord me rencontrer et savoir qu'il y a un méchant extrémiste du Nord en train de ravager sa région. Non, je suis inconnu au bataillon.

Monsieur MUGURIZA, c'est la même chose. Ce sont les personnes qui ne m'ont jamais vu et qui ont entendu parler de moi après les faits. Et BIRASA, je ne vais pas du tout commenter, car je pense que ce témoignage est central. Et c'est dommage, parce que moi, il me l'a dit à l'époque : sa mère est Tutsi, par exemple. Donc les gens, on se voyait, on pouvait se reconnaître et on se disait des choses à l'époque, mais vous n'avez pas vu que – comme le discours du 14 mai - que je suis en train de défendre ma position. Enfin, de défendre à ma manière les Tutsi. J'espère que beaucoup d'autres après moi pourront mieux expliquer la façon dont nous avons vécu cette période, nous qui étions dans la fournaise. Docteur Sosthène MUNYEMANA, je comprends sa posture d'ailleurs. Il a pas parlé, et je le comprends car tout ce qu'il a dit et tout ce que les gens peuvent dire dans les circonstances qui sont les nôtres, surtout avec une loi au Rwanda qu'on appelle la loi de répression de l'idéologie du génocide, qu'est-ce que vous pouvez dire? Parfois, ils disaient des choses comme "cet extrémiste du Nord hutu, si on l'incrimine on va nous acquitter". Des réactions comme ça existent partout dans le monde, pas seulement au Rwanda, sauf qu'on se trompe et on s'est trompé certainement. Comme le Premier ministre d'alors, dont j'ai oublié le nom. Enfin, j'en viens au dernier témoignage et le plus intéressant je trouve, de monsieur MUTIRENDE. En voilà un qui me connaît, parce qu'en fait tous les témoins me connaissent, même ceux qui ne m'ont jamais vu. Lui, jusqu'en 2017, il ne me connaît pas et n'a jamais entendu parler de moi et ne m'a jamais vu. Mais pour une vache et la grâce présidentielle, il doit faire amende honorable. Il me connaît, il m'a vu et peut même me désigner avec le doigt et je le connais parce qu'on me l'a montré. En premier recours qu'est-ce qu'il dit? Qui vous l'a dit? Il se retourne et il dit c'est monsieur? (inaudible). Il m'a cité juste pour... et hier, je m'excuse madame, il dit aussi : "Qui vous le dit, ce que vous êtes en train de dire ?", il a nommé la personne. Et j'en aurais fini monsieur le président, je veux dire que ce monsieur MUTIRENDE il avait témoigné déjà en premier ressort, devant les gendarmes français en 2017 et à l'époque il n'avait jamais entendu parler de moi et en 2020, comme il était l'un des attaquants de l'église de NYUMBA et que les attaques ont été perpétrées du 19 au 24 avril au plus tard, on lui dit : "Non, tu vas dire que du 19 au 24 avril, c'était les préparatifs et vous n'avez pas attaqué, et les massacres ont continué et que les gens ont vu des survivants, et c'est ce que tu dois dire". Sauf que ça ne tient pas, parce que NDORIMANA lui-même, qui est l'une des deux personnes connues rescapés des tueries de GISHAMVU - donc au 24 avril, il n'y avait que NDORIMANA - qui ont survécus, et qui ont été effectivement recueillis au grand séminaire. Et on veut maintenant essayer d'en chercher d'autres, et peut-être qu'il y en avait mais c'était là où se passaient les tueries. Et les temporalités : trois que je voudrais. On fait des ensevelissements par la population elle-même sans que RWAMUCYO soit présent. Ça, ça va durer je ne sais pas combien de jours, je n'y étais je ne sais pas. Mais vous pouvez vous imaginer ce qu'il se passe. Lorsque la population dit : "Monsieur le bourgmestre, monsieur le conseiller on en veut plus," il va proposer de l'argent pour que la population poursuive ces enterrements mais ils ne veulent pas. Donc on fait appel aux prisonniers. Là je commence à comprendre, je réfléchis avec vous. Peut-être qu'on serait allé à GISHAMVU avec la population et les prisonniers, mais je n'y suis jamais allé. J'ai fréquenté NYAKIBANDA, normalement un grand séminariste vous invite à un café, c'est classique, je ne suis jamais entré. Je n'ai pas serré la main de monsieur MURENZI. Troisième élément, troisième temporalité effectivement : à cette époque-là, je suis avec BIRASA et nous avons fait ce que nous avons fait. Je pense que ça viendra prochainement. Je voudrais dire que, parce qu'on ne parvient pas... Vous avez compris, personne ne m'a vu et personne ne me connaît et heureusement pour moi, sinon je ne serais pas vivant! On ne trouve rien, on me dit CDR, alors que la CDR ne se trouvait pas à BUTARE. Les animateurs des Interahamwe, je vous le dis...

Je ne peux pas le dire, je ne peux pas m'en approcher et pour moi, j'ai encore le malheur d'avoir su avant tout le monde ce qu'ils étaient. Réellement, des tueurs, et ils ont animé, ils ont essayé de faire... Non, ils ont pas essayé puisqu'ils l'ont fait. Je ne suis pas ce monsieur de la CDR que l'on veut vous présenter. Maintenant je viens de comprendre que c'est cette lettre de mon voisin MUPENGA qui va essayer de me mettre dans les instances, alors que je n'ai jamais été encarté et que je n'ai jamais cotisé. Donc je finis, au risque de pouvoir vous ennuyer monsieur le président, mesdames messieurs de la cour, je vous remercie de m'avoir écouté et de m'avoir accordé ces moments de parole. La prochaine fois, je me préparerai beaucoup mieux et je m'excuse de mon impréparation".

Le président souligne qu'il ne ressort pas d'impréparation, que cette prise de parole était structurée, *"et a le mérite de permettre de vous entendre sur des points"*. Il est indiqué qu'il s'agit de l'avant dernière prise de parole de l'accusé, avant l'interrogatoire au fond.

Jade KOTTO EKAMBI

Alain GAUTHIER (président du CPR), et Jacques BIGOT pour la relecture.